

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je viens d'une région minière. Le ministre s'est rendu dans cette région il y a très peu de temps. Effectivement, toutes les mines de charbon sont dangereuses. Toutefois, une région minière où plus de 240 mineurs avaient déjà trouvé la mort est de toute évidence beaucoup plus dangereuse.

Par conséquent, le gouvernement savait que ce n'était pas une région minière ordinaire.

Je veux poser une question supplémentaire. En décembre 1990, j'ai essayé d'obtenir copie, en formulant une question au *Feuilleton*, de l'échange de correspondance entre les ministres et les autorités responsables.

Cette correspondance n'a pas été déposée à la Chambre hier. Le gouvernement est en mesure de fournir cette information. S'il ne veut pas déposer ces documents à la Chambre, peut-il garantir que tous ceux-ci —absolument tous ces documents —seront disponibles aux fins des diverses enquêtes qui seront menées?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, la question du député comporte trois points distincts.

Le premier consiste essentiellement à savoir pourquoi, compte tenu de la tragédie qui s'est produite, le gouvernement a garanti un prêt afin de permettre l'exploitation de la mine. Les raisons de cette décision sont claires. Il suffit de se reporter aux questions posées aujourd'hui au sujet du chômage. Le taux de chômage était très élevé dans cette région de la Nouvelle-Écosse, qui constituait une priorité provinciale en matière de développement économique. Je sais que le parti du député croit au développement économique des régions très touchées par le chômage, et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'exploitation de cette mine a été envisagée.

Nous avons étudié très attentivement la situation afin de nous assurer qu'un tel projet était techniquement faisable. En fait, tous les documents déposés hier le confirment. Le rapport CANMET sur l'ensemble des études techniques menées dit que l'exploitation de cette mine était techniquement faisable, tout en ajoutant certaines recommandations.

Pour ce qui est des documents autres que ceux que j'ai déposés à la Chambre hier, je signale que notre rôle de garant du prêt nous oblige à nous préoccuper tant des aspects techniques que financiers. D'autres documents seront déposés relativement à ces aspects.

### Questions orales

### LES BANQUES

**L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est):** Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre des Finances.

Le ministre est conscient du fait que, afin d'assurer les fonds nécessaires aux exportateurs canadiens et d'aider à créer des emplois au Canada, la Banque royale a demandé à la Chine de lui accorder une charte bancaire dans ce pays. Il doit aussi savoir que la Banque royale n'obtiendra cette charte que s'il accorde une charte bancaire canadienne à la Banque de Chine.

Le ministre a-t-il l'intention d'accéder à la demande de la Banque de Chine et, si oui, quand?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question.

Le ministre des Finances a écrit à la Banque de Chine pour donner son approbation de principe à l'ouverture d'une succursale de cette banque au Canada. Nos règlements bancaires exigent que la Banque de Chine fasse paraître des annonces pendant 30 jours pour signaler son intention de créer une banque de l'annexe B au Canada.

Une période d'attente de 30 jours, pour permettre de formuler des observations sur cette demande, est ensuite prévue, après quoi la banque pourra demander au ministre des Finances de l'accréditer.

La lettre du ministre des Finances date du 1<sup>er</sup> avril. Le processus est déjà bien amorcé.

\* \* \*

### LA MINE WESTRAY

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, le manque de prudence et de clairvoyance du gouvernement du Canada dans le projet minier Westray a malheureusement provoqué un désastre national.

Dans les documents déposés hier par le gouvernement, on recommandait ce qui suit: «Que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie envisage d'exiger des études géologiques et des évaluations économiques plus approfondies des sociétés de crédit commercial dans le cas des projets de cette envergure.»